

Peinture d'ombrage léger pour serres agricoles en verre ou plastique.

- POUR ZONE GEOGRAPHIQUE A TRES FAIBLE PRECIPITATIONS.
- INTENSITE D'OMBAGE AJUSTABLE SELON LE TAUX DE DILUTION.
- APPLICABLE SUR ECRANS EN PLASTIQUE OU EN VERRE.
- S'AUTO-ELIMINE DANS LE TEMPS.
- EXTRAIT SEC ELEVE.

IDENTIFICATION DU PRODUIT

Caractérisation selon NF T 36-005 : Famille I - 7b₂

DEFINITION

Peinture d'usage saisonnier à base de charges minérales et de copolymères acryliques en phase aqueuse pour ombrage des serres en verre ou plastique des horticulteurs ou maraîchers, ainsi que pour les verrières des locaux industriels.

CARACTERISTIQUES

Extrait sec : En poids : 56,6 ± 2,0 %
En volume calculé : 33,6 ± 2,0 %

Masse volumique : 1,53 ± 0,05 kg/dm³.

Temps de séchage : (à 23°C et HR = 50 %)

Sec en surface : 2 heures.

Sec apparent complet : 6 heures.

Point d'éclair : Non inflammable, produit en phase aqueuse.

Présentation en pot : Produit semi-pâteux.

Aspect du feuil sec : Mat.

CONTROLE QUALITE

Les caractéristiques indiquées font l'objet d'un contrôle de la production en usine (CPU), réalisé suivant un système de management de la qualité certifié ISO 9001 (2008) et de management environnemental certifié ISO 14001 (2004).

PRECAUTIONS D'EMPLOI

- Ne pas appliquer par température ambiante inférieure à 5°C et par humidité relative supérieure à 80%, par temps de gel, par risque de pluie immédiate (dans les 12 heures qui suivent l'application), sur supports gelés, sur supports chauds de température supérieure à 35°C, sur supports mouillés ou condensant.

- Dans le cas d'une régénération d'ombrage en cours de saison, s'assurer de la bonne adhérence du film ombrageant existant.

DOMAINE D'UTILISATION

TRAVAUX

Neuf, entretien.

DESTINATION

Maintenance fonctionnelle des serres agricoles (horticulteurs, maraîchers, etc.). Peut également être utilisé pour l'ombrage des verrières industrielles ou pour marquer ou opacifier les vitrages sur les chantiers d'immeubles neufs.

EMPLACEMENT

A l'extérieur.

SUR SUPPORTS CONVENABLEMENT PREPARES










Films en plastique (polyéthylène, E.V.A ou dérivés), panneaux translucides en verre ou en plastique (polycarbonate, etc.).

APTITUDE A L'USAGE

- Ombrage actif homogène.
- Choix du niveau d'opacité.
- Large périodicité d'application. Utilisable en fin d'hiver (régions à fort ensoleillement et faibles précipitations).
- Usure assez rapide du feuil sous l'effet de la pluie et des U.V.
- Protection contre l'échauffement excessif : cette protection s'entend au-delà de la température sous abri (cf. données météo). Elle résulte de la réflexion du rayonnement solaire par le feuil de peinture (réflectance du revêtement neuf ou régénéré de 30 % environ). En période chaude ou caniculaire, cela n'empêche pas la nécessité d'humidifier les plantations et l'air ambiant pour compenser l'évaporation excessive d'eau.
- Bon éclatement et répartition homogène pour une application à l'hélicoptère. Limite le nombre de passages.

RENDEMENT PRATIQUE ET PERFORMANCES

Pouvoir ombrageant	Produit	Dilution (eau)	Rendement pratique
Ombrage léger	OMBRAFLEX LIGHT 25 kg	+ 80 litres	≈ 1500 m ²
Ombrage moyen		+ 65 litres	≈ 1300 m ²
Ombrage intensif		+ 50 litres	≈ 1100 m ²

Pouvoir ombrageant	Dilution	Bidons /ha ⁽¹⁾	Réflectance totale (%) ⁽²⁾	PAR (% transmission visible) ⁽²⁾	Résistance à l'usure (%) ⁽³⁾
Ombrage léger	1:5	7	 45	 52	
Ombrage moyen	1:4	8	 51	 46	
Ombrage intensif	1:3	9	 65	 32	

⁽¹⁾ Valeurs moyennes pouvant varier dans la limite de 30 % selon les besoins et les conditions météorologiques. ⁽²⁾ Ces valeurs sont indicatives (obtenues en laboratoire) et peuvent différer des mesures effectuées *in situ* en fonction des rendements et dilutions appliqués. ⁽³⁾ Résistance à l'usure relative aux produits de la gamme OMBRAFLEX, quantifiée pour un climat européen moyen. Des conditions climatiques extrêmes peuvent modifier les cotations indiquées.

MODE D'APPLICATION

PREPARATION DES FONDS

Les surfaces à peindre doivent être rigoureusement propres et sèches, débarrassées de tous corps gras et poussières, et de tous résidus d'ombrages précédents quand il s'agit de la première application saisonnière.

MATERIEL

Matériel de pulvérisation agricole approprié de type portable, tracté, autotracté ou aéroporté, par exemple :

- Pulvérisateur avec rampe incorporée 8 à 12 m, buse Ø 1,5 sortie haute Ø 1,2 sortie basse ou avec lance : buse Ø 1,5 à 2,0. Pression 10 bars.
- Atomiseur avec lance, buse Ø 1,5 à 2,0. Pression 8 à 10 bars.

DILUTION

Avec une eau de bonne qualité (type eau de ville, de température 25° C maximum et pH voisin de 7).

Verser OMBRAFLEX LIGHT dans un bac de grande capacité (ou bac atomiseur des engins). Incorporer progressivement l'eau et mélanger soigneusement pour éviter toute obstruction de la buse du matériel de pulvérisation et pour obtenir une répartition régulière du produit sur la surface à traiter (cf. tableau ci-avant).











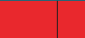










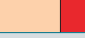


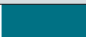

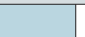



APPLICATION

Application par pulvérisation régulière du produit dilué en une passe, en évitant les surépaisseurs et les surcharges. Toutefois l'application peut être effectuée en deux ou trois passes selon la technique employée et l'opacité recherchée.

NETTOYAGE DU MATERIEL

A l'eau immédiatement après usage.

RECOMMANDATIONS PRATIQUES

OMBRAFLEX LIGHT	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC
Horticulture, pépinière												
Maraîchage												
Ombrage :		Intensif		Moyen		Léger		Possible / non conseillé			Non adapté	

NETTOYAGE

OMBRAFLEX LIGHT assure une protection temporaire qui disparaît après quelques mois sous l'action du soleil et des précipitations. Après de fortes précipitations ou après une période de très fort ensoleillement, le produit d'ombrage peut être éliminé prématurément. Il sera alors nécessaire de procéder à une régénération. En cas de disparition incomplète du feuillage d'ombrage en fin de saison (pluviométrie faible ou application tardive), prévoir l'élimination des résidus par action manuelle (brossage à l'eau claire) et/ou avec le produit de nettoyage OMBRASTOP GEL (Se référer à la fiche technique pour les conditions d'élimination).

CONDITIONNEMENT ET TEINTES

CONDITIONNEMENT : Seau de 25 kg net.

TEINTES : Produit livré en blanc. Ne pas modifier la teinte initiale, notamment par incorporation de colorants universels.

HYGIENE ET SECURITE / SANTE ET ENVIRONNEMENT

Fiche de Données de Sécurité : Accessible sur le site www.quickfds.fr.

COV (Directive 2004/42/CE et arrêté français du 29 mai 2006) : Valeur limite UE pour ce produit (cat. A/i) : 140 g/l. Ce produit contient max 8 g/l de COV prêt à l'emploi.

OMBRAFLEX LIGHT ne contient aucune des substances les plus dangereuses qui ne doivent pas être introduites dans les eaux souterraines et figurant sur la liste « 1 » en annexe de la Directive 80/68/CEE, relative à la protection des eaux souterraines.

AUTRES INFORMATIONS

Référentiel d'emploi : NF DTU 59.1, pour l'usage sur des bâtiments vitrés.

Entretien : Avec le produit d'origine.

Recommandations relatives aux conditions de stockage des produits de peinture après ouverture pour limiter la formation de résidus : Nettoyer le couvercle et les parois verticales de chaque emballage, le fermer hermétiquement.

Conservation : 12 mois en emballage de 25 Kg d'origine, non ouvert, à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité.

Traitement des déchets : Emballages et résidus issus de produits destinés à des professionnels, traitables comme non dangereux en déchet banal de chantier pour les produits de peinture.

Mise à jour : Novembre 2016
Adaptation : 03

CONDITIONS D'EMPLOI :

Le produit ici décrit doit s'employer conformément aux préconisations de la présente fiche par référence à nos conditions générales de vente. Les informations données sont le résultat des essais de qualification du produit pour une utilisation conforme aux règles de l'art : normes, règles professionnelles, réglementations, et documents techniques d'emploi du fabricant qui les complètent (cahier des charges, normes privées NP D, etc.). Il appartient ainsi à l'utilisateur d'apprécier les caractéristiques des supports/subjectiles concernés pour la préparation et l'exécution des travaux, après avoir vérifié que la fiche du produit n'a pas été modifiée par une édition plus récente, et qu'il dispose bien des documents auxquels elle se réfère.



Pour la France : ALLIOS SAS 105 Chemin de St Menet aux Accates - 13011 MARSEILLE - France

Tél. : 04 96 12 50 00 - Fax : 04 91 47 80 65 - e-mail : contact@ombraflex.com

Pour l'export : ALLIOS SAS 2648, RD 6007 - 06270 VILLENEUVE-LOUBET - France

Tél. : +33 4 92 02 66 61 - Fax : +33 4 92 02 66 59 - e-mail : service.export@allios.fr

www.ombraflex.com